



Objet : Autorisation de signature de marché public – mandat de maîtrise d'ouvrage

Rapporteur : M. Sébastien Arnoux

Exposé des motifs :

Considérant que dans le cadre du projet de réhabilitation des espaces culturels et d'accueil des publics en rive gauche, l'actualisation du schéma d'aménagement du site (2018), complété par l'étude de programmation, ont souligné un besoin de réhabilitation et de mise à jour des espaces culturels du site de la rive gauche, initialement créés pour une durée de 10 ans, en adéquation avec l'accueil des publics,

Considérant que les équipements multimédia et les outils de manipulation, datant d'une vingtaine d'années, ont perdu de leur attractivité. Que les demandes et attentes du public ont évolué, comme les outils de médiation ces dernières années, avec notamment une maîtrise de plus en plus grande des nouvelles technologies,

Considérant que les problématiques suivantes ont été identifiées :

- La pertinence de l'étude repose sur un diagnostic fin et approfondi afin de conserver une partie de la scénographie et de la muséographie existante, et garantir la cohérence du parcours de visite (expérience de visite) et d'accueil des publics (diversité des activités, principes d'accessibilité, de circulation dans un contexte de médiation optimisé).
- L'étude définit un projet adapté aux publics spécifiques (individuels, groupes, scolaires, public empêché...) afin d'améliorer la lecture des contenus scientifiques avec une proposition pouvant convenir à un très large public.

Considérant que les objectifs à atteindre par le nouveau projet sont les suivants :

- Accroître l'attractivité du site, en cohérence avec le nouveau modèle économique voté en mars 2022.
- Moderniser les espaces d'interprétation : les dispositifs multimédia, rendre le discours culturel vivant et participatif, avoir une approche immersive et interactive avec différents niveaux de lecture et modes de décodage simples.
- rendre cohérent le parcours de visite sur site : emmener le visiteur dans un parcours qui sollicite sa curiosité, qui le questionne, qui lui apporte des réponses et qui l'implique. Un parcours dans lequel il « touche du doigt » les hommes, les civilisations, les mutations selon son rythme, son âge, son niveau de connaissance, sa langue. Et favoriser la fluidité et l'accessibilité des contenus au plus grand nombre de visiteurs francophones ou non.

Considérant que l'aspect accessibilité du projet a aussi été envisagé, avec pour optique de rendre accessible la visite dans les espaces aux publics dit « empêchés » (mal voyant, PMR, etc.), et d'optimiser la gestion des flux,

Considérant que le périmètre du projet porte sur le périmètre d'intervention rive gauche suivant :

- Espaces d'interprétation : Musée, ludo, Atrium, ciné,
- Création de nouveaux espaces d'interprétation : « Basis » (entrée des espaces) + Forum (salle du conseil).
- Nouvel espace de médiation,
- Aménagement du Mail et de l'accueil,

- o Mémoires de Garrigues,
- o Signalétique : parking, Mail, Mémoires de Garrigue (nouvelle charte graphique).

Considérant que le planning prévisionnel du projet s'établit tel que :

- o 2020/2022 : étude de programmation : Groupement de programmistes : Nicolas St Cyr (muséographe) / Delphine Rabat (scénographe) / Guillaume Colombo (expert en tourisme).
- o Octobre 2022 : recrutement du mandataire de la maîtrise d'ouvrage,
- o Décembre 2022/2023 : lancement appel à candidature maîtrise d'œuvre et concours,
- o 2023/2024 : Etudes MOE (APS/APD/PRO) et appel offre travaux
- o 2025/2026 : Réalisations/travaux
- o Juin 2026 : Ouverture

Considérant qu'enfin, le directeur général de l'EPCC doit être expressément autorisé par le Conseil d'Administration à signer les marchés publics dont le montant est supérieur aux seuils de procédures européennes applicables aux marchés de fournitures et services, à savoir 215 000€ HT (délibération n°22-15 du 16 juin 2022).

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,**

- ✓ Autorise le Directeur Général à signer le marché relatif au Mandat de maîtrise d'ouvrage portant sur la réhabilitation des espaces culturels et d'accueil des publics en rive gauche du site du Pont du Gard, passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert sur le fondement des articles L. 2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique, avec l'attributaire désigné par la Commission d'Appel d'Offres. Qu'il s'agit d'un marché non alloué d'un montant estimatif de 400 000€ HT et d'une durée prévisionnelle de 49 mois comportant quatre phases :
 - o Phase définition : 10 mois
 - o Phase conception : 15 mois
 - o Phase réalisation : 9 mois
 - o Phase réception : 15 mois (y compris la garantie de parfait achèvement).

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

DECISION : ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Étaient présents :

M. Malavieille, M. Scorsone, M. Pissas, M. Chassary, Mme Dherbecourt, M. Blanc, M. Verdier, Mme Novaretti, M. Vallespi, M. Cartailier, M. Guillaud, M. Roussel, M. Rassin, Mme Rebuffat, M. Dekermel, M. Paoletti.

Avait donné une procuration écrite :

M. Nicolas donne procuration à M. Malavieille.
M. Favaron donne procuration à M. Pissas.

Fait à Vers, le 20 octobre 2022

Le Président

M. Patrick Malavieille



Établissement Public de Coopération Culturelle Pont du Gard

La Bégude - 400 route du Pont du Gard • 30210 Vers-Pont-du-Gard • T. 04 66 37 50 99 • F. 04 66 37 51 50 • www.pontdugard.fr le 20/10/2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2003-94-2 • RCS NÎMES 448 279 844 • N° SIRET 448 279 844 00014 • CODE APE 9103Z • ORGANISME LOI Application agréée E-legalite.com PAR

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL



99_DE-030-448279844-20221020-2022_23-DE